

# ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DE THAON-LES-VOSGES

Tarifs applicables pour la rentrée scolaire 2024/2025

## FRAIS DE SCOLARITE

	ANNÉE SCOLAIRE			
	2023/2024		2024/2025	
	CAE	Extérieurs	CAE	Extérieurs
<b>1<sup>er</sup> inscrit</b>	<b>156 €</b>	<b>378 €</b>	<b>159 €</b>	<b>381 €</b>
<i>Droits de scolarité trimestriels</i>	52 €	126 €	53 €	127 €
<b>Inscrits suivants ou 2<sup>ème</sup> instrument</b>	<b>99 €</b>	<b>237 €</b>	<b>102 €</b>	<b>240 €</b>
<i>Droits de scolarité trimestriels</i>	33 €	79 €	34 €	80 €
<b>Ateliers</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Les élèves participant régulièrement à un ensemble de pratique amateur du territoire de la CAE (dont Orchestre d'harmonie de Thaon-les-Vosges) bénéficient d'une remise de 30% sur les droits de scolarité pour l'instrument pratiqué à l'ensemble, sur justificatif de l'association.

Toute année scolaire commencée est due en totalité, même en cas de démission en cours d'année, sauf cas de force majeure et sur demande auprès de la direction.

Les tarifs « 1<sup>er</sup> inscrit » et « Inscrits suivants » correspondent aux élèves d'une même famille.

L'accès à l'atelier chant choral est gratuit pour tous les enfants du CE1 au CM2, qu'ils soient inscrits à d'autres cours au sein de l'Ecole Intercommunale de Musique ou non.

## LOCATION D'INSTRUMENT

La location est annuelle et payable en début d'année scolaire. Elle n'est réalisable que pour une durée d'une année. Elle peut toutefois être renouvelée en fonction de la disponibilité des instruments du parc instrumental de l'EIM.

Toute année commencée est due.

Une attestation d'assurance est à fournir. L'instrument doit être restitué en parfait état.

	ANNÉE SCOLAIRE			
	2023/2024		2024/2025	
	CAE	Extérieurs	CAE	Extérieurs
<b>Pour chaque instrument loué</b>	<b>60 €</b>	<b>196 €</b>	<b>65 €</b>	<b>196 €</b>